

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Vice-Présidente

**Déléguée au Développement Durable,
Environnement - Energie - Climat**

Marseille, le 1^{er} Août 2012

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Depuis de nombreuses années la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se mobilise en faveur du développement des énergies renouvelables et de la valorisation de la biomasse. Le bois énergie est un des éléments de base de la politique énergétique initiée par le plan Energie 2010, et complété par la démarche AGIR + pour l'énergie et la planète.

Ces dispositifs et ceux mis en œuvre au titre de l'Accord-cadre avec l'ADEME, ont permis d'accompagner les acteurs volontaires sur le territoire régional pour l'appropriation de la problématique bois-énergie par des engagements opérationnels en matière d'organisation de la production et de la fourniture de combustible et la création de filières courtes.

Par ailleurs, la Région est très attentive à la provenance et à la qualité du combustible valorisé localement dans un souci de maîtrise du bilan carbone, élément essentiel à la pérennité de la filière bois. L'objectif est d'asseoir cette énergie au même titre que les énergies plus conventionnelles et de redynamiser le tissu industriel local forestier.

Le 29 février 2012, le ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique a notifié à E-ON le projet de conversion à la biomasse de la tranche 4 de la centrale à charbon de Gardanne. Dans l'état actuel des informations qui ont été transmises, je souhaite vous faire part de nos questionnements sur certains aspects du projet qui pourraient avoir des conséquences négatives sur la dynamique insufflée à la filière bois. Le projet est maintenant en phase opérationnelle et au-delà de remarques portant sur l'absence de valorisation de la chaleur, il y a de réelles interrogations sur le plan d'approvisionnement et le bilan environnemental du projet.

En effet, limiter aux émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion, le passage du charbon à la biomasse permettra une économie de CO2. On peut s'interroger sur les gains réellement apportés par ce projet dans sa globalité (transport de biomasse importé, utilisation de combustibles adjuvants...) à la lutte contre le changement climatique, enjeu crucial pour une région déjà soumise à des dépassements de pollution au-delà des seuils réglementaires.

On peut également craindre l'impact de cette centrale biomasse sur la faune, la flore et sur les zones Natura 2000, tout comme les nuisances sonores autour de la zone d'habitation à proximité de la zone de stockage et de broyage.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

La puissance de cette centrale demande une consommation en biomasse de près de 900 000 tonnes par an d'ici 10 ans, dont 10% de déchets de bois (déchets verts, combustibles de classe B).

Ces types de combustibles nécessitent de prendre davantage de précaution pour le traitement et le lavage des fumées que celles présentées par E-On en réunion publique le 5 avril dernier.

En effet, il s'agit aussi de prendre en compte la qualité de l'air.

Le taux de dioxyde de soufre sera-t-il contenu toute l'année comme la loi le prévoit ?

Quid aussi des émissions de poussières ? Quel sera l'impact sur la qualité de l'air des très nombreux passages quotidiens de camions ?

En matière d'approvisionnement, la première année cette entreprise prévoit de contractualiser localement son combustible à hauteur d'un tiers de sa capacité et d'importer le reste. Ce n'est qu'à partir de 2024, qu'E-ON s'engage sur un approvisionnement de 100% de biomasse française, dans un périmètre de 400 kilomètres autour de la centrale. Or à ce jour, aucune indication sur les modalités d'organisation de l'approvisionnement ne nous a été présentée.

Mon interrogation est d'autant plus forte qu'il est prévu l'utilisation de déchets de bois traités par adjuvants (classe B) et que l'utilisation de ces déchets relève de l'incinération en installation classée.

Enfin, d'autres questions restent entières : quels sont les prix d'achat de la matière première ? Quels sont les investissements qu'E-ON compte apporter à la filière bois pour répondre à l'objectif d'approvisionnement attendu. Comment sont articulés les impacts du projet avec les autres projets de centrales biomasses ou usines dépendants de cette même ressource ?

Je suis inquiète de voir s'installer sur le territoire régional un projet aussi important et comportant autant d'inconnues, alors que depuis de nombreuses années la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se mobilise avec l'aide des acteurs locaux du bois pour faire émerger, une économie vertueuse du bois. Intégrer un tel projet aux actions et politiques énergétiques que nous menons pourrait mettre en péril l'équilibre financier des détenteurs de la ressource et déstructurer le développement de la filière bois. Enfin, un tel projet irait à l'encontre des efforts nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement de notre territoire.

Annick DELHAYE

Hôtel de Région
27, place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 51 51
www.regionpaca.fr